



Avec la crise sanitaire, plus de protestations signalées à la médiatrice de l'éducation

Examens, orientation, affectations, port du masque : Catherine Becchetti-Bizot, médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, rend public, ce mardi 20 juillet, un rapport annuel fortement marqué par le contexte épidémique. C'est une photographie de plus des effets du Covid-19 sur le système éducatif et sur ceux qui l'incarnent, qu'ils soient ses « usagers » (élèves, étudiants, parents) ou ses « personnels » (enseignants titulaires ou non, chefs d'établissement), comme les nomme la médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, Catherine Becchetti-Bizot, dans le rapport annuel qu'elle rend public ce mardi 20 juillet.

A année compliquée, saisines inédites : M me Becchetti-Bizot a notamment choisi de mettre l'accent, parmi les 19 000 réclamations traitées par son réseau de médiateurs (3 000 de plus qu'en 2019, dont 2 000 remontants à l'exercice précédent), sur celles qui concernent le port du masque. Ce symbole du protocole sanitaire déployé à tous les niveaux scolaires (à l'exception de la maternelle) a donné lieu, écrit-elle, à « plusieurs centaines de courriers » – le rapport ne les quantifie pas plus précisément –, reçus à partir du mois d'octobre 2020 et dans les semaines qui ont suivi l'obligation faite aux écoliers de le porter.

Certaines de ces interpellations sont venues d'associations opposées « par principe » au port du masque, explique-t-elle, mais pas que : ce sont des parents « réellement inquiets », parfois les élèves eux-mêmes, en souffrance, punis ou renvoyés de cours, qui se sont tournés vers elle. Soit que le masque leur semble impossible à porter toute la journée. Soit, au contraire, qu'il ne leur semble pas suffisamment porté ou protecteur.

Un « révélateur »

Ainsi de cette collégienne de 4^e, dont le rapport reproduit une partie du témoignage : « Nous travaillons je le sais pour notre avenir et essayer d'avoir une vie paisible, écrit l'adolescente, mais dans ces conditions-là c'est presque impossible. Il y a certes la peur chez beaucoup d'élèves de contracter le virus, mais chez d'autres cette peur est inexistante puisque le matin, le midi, à l'heure du déjeuner ou le soir, certains élèves se prennent dans les bras, se font la bise ou des bisous, ce qui malgré le masque reste trop dangereux, non seulement pour eux mais pour moi et tous les autres »

Pourquoi mettre ces saisines en avant alors même qu'elles sont inférieures, en nombre, aux protestations relatives à l'orientation des élèves et des étudiants (4 337 saisines enregistrées, soit 31 % du total), à l'organisation des examens et concours (3 899 saisines, soit 28 %), aux problèmes de vie scolaire (3 357, soit 24 %) ou encore aux questions financières et sociales (2 168, soit 16 %) ? « Cette question du port du masque peut sembler anecdotique mais elle a cristallisé, tout au long de l'année, les réussites et les limites de notre système éducatif, répond Catherine Becchetti-Bizot. Dans les établissements où le climat scolaire est bon, où la direction, les enseignants et les parents se sont fait confiance, on a su trouver des solutions cousues mains pour les enfants les plus en détresse. Dans ceux où l'on a campé sur des positions strictes, le lien s'est parfois rompu. Cette problématique est bien un révélateur de la manière dont la crise sanitaire a mis en relief certaines fractures, ici, accentué les phénomènes d'exclusion, et là, au contraire, rappelé le rôle central et structurant de l'école et sa capacité à faire front. »

Plusieurs autres questions sur lesquelles la médiatrice de l'éducation avait déjà mis le doigt les années passées – la fonction existe depuis 1998 – ont pris un relief particulier du fait du contexte. Ainsi des réclamations portant sur l'organisation des examens et concours qui augmentent régulièrement depuis cinq ans et ont connu, en 2020, une « flambée » : elles représentent désormais plus du quart des réclamations, soit davantage que celles relatives au quotidien dans les établissements (violences, harcèlement, discipline...). C'est là l'« un des domaines les plus anxiogènes dans le contexte de la pandémie », relève la médiatrice, qui lui avait déjà consacré tout un chapitre l'an dernier.

La liste des mécontentements embrasse le déroulement des épreuves elles-mêmes, les « mesures transitoires » adoptées en temps de Covid, mais aussi l'exercice de la notation en soi, la constitution du livret scolaire, l'évaluation en cours de formation et ce fameux « contrôle continu » qui a, en 2021 encore, longuement fait parler de lui. Près de 800 réclamations ont concerné des élèves scolarisés dans des établissements privés, 244 « sous contrat » avec l'Etat et 549 « hors contrat », qui se sont plaints d'une « différence de traitement ». « Ces saisines





[sur les examens] ont connu un pic très important pendant l'été [2020], avec des retombées jusqu'au mois de novembre, mettant tous les services académiques et ceux du médiateur en tension », peut-on lire dans le rapport. Presque la moitié des saisines ont visé à contester les résultats obtenus.

« Goulet d'étranglement »

Du point de vue quantitatif, il n'y a que les réclamations sur l'orientation des élèves et des étudiants qui les détrônent : ces dernières, qui représentent en 2020 plus de 30 % de l'ensemble, sont à la hausse depuis quatre ans, révélant, aux dires des médiateurs, la « persistance d'un sentiment d'opacité ou d'incompréhension » chez les jeunes et leurs familles. L'actualité récente a mis en lumière la problématique de l'affectation en lycée – à Paris notamment, via la procédure Affelnet –, mais c'est sur l'entrée en Master que le rapport met la focale : à ce niveau de l'enseignement, c'est à un « goulet d'étranglement » que des étudiants font face, y lit-on, et ce depuis la création d'un droit à la poursuite d'études (2017) qui entre en contradiction, de fait, avec d'une part les principes d'autonomie des universités et de souveraineté des jurys, et, d'autre part, avec les capacités d'accueil limitées dans certaines filières.

« Effet miroir » de la précarisation de très nombreux étudiants du fait de la crise sanitaire, les médiateurs ont enregistré une progression de 37 % sur l'année du nombre de saisines concernant les demandes de bourses de l'enseignement supérieur. La problématique du logement, alors que les universités ont dû fermer leurs portes, est aussi vive.

Créée il y a plus de vingt ans, la médiation scolaire a d'abord été utilisée par les personnels enseignants. C'est encore le cas aujourd'hui, mais leurs requêtes sont minoritaires (de l'ordre de 20 %) rapportées à celles formulées par les élèves et leurs parents.

A lire la synthèse des milliers de saisines enregistrées, l'enjeu est bien celui d'une « conflictualité » à la hausse. « En dix ans, le nombre de réclamations a doublé, mais ça ne veut pas forcément dire que ça va de mal en pis, tempère M me Becchetti-Bizot. Les dysfonctionnements sur lesquels nous alertons sont, pour la moitié d'entre eux voire pour les trois quarts, résolus dès lors qu'on prend le temps d'expliquer la situation et de faire de la pédagogie ».

Mattea Battaglia

